

MANIFESTE POUR UNE POLITIQUE DURABLE DE RENOVATION DES LOGEMENTS

LES 3 PROPOSITIONS DE L'UFME POUR ADAPTER LA RENOVATION THERMIQUE
DES BATIMENTS EN VUE DE LA MASSIFICATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS



MOT DU PRESIDENT

Le changement de fenêtre est bien souvent le premier pas de la rénovation thermique performante.



Parce que ce geste est simple, facile à mettre en place et à financer, réalisable en milieu occupé par des entreprises du territoire et présentant des gains immédiats et palpables, il rassure les Français.

Notre secteur a tous les atouts nécessaires pour créer le déclic au sein des ménages :

- des entreprises de proximité qui connaissent leur métier et le marché,
- un produit identifié et populaire auprès des ménages,
- des pouvoirs publics qui mobilisent des aides à la hauteur de l'enjeu.

Plus important encore : les Français ont intégré le bénéfice de la rénovation thermique, pour leur confort, pour leur porte-monnaie et pour la planète.

Cette force d'entrainement doit être renforcée pour donner le goût de la rénovation énergétique. C'est aujourd'hui le sens des propositions que l'UFME souhaite verser au débat public : entre la rénovation thermique mono-geste, qui peut manquer d'efficacité, et une approche globale, trop coûteuse et contraignante pour de nombreux ménages, la rénovation « en passeport » apparait comme la voie du pragmatisme.

Une rénovation réussie en appelant d'autres, tous les acteurs doivent être en phase et en synergie pour accompagner ce premier pas. Cela passe par un effort de clarification du rôle des pouvoirs publics, d'une simplification des dispositifs pour les ménages et les professionnels et surtout d'une stabilisation de ces dispositifs, indispensable à l'instauration d'un climat de confiance.

Alors que le pays doit concilier urgence climatique et sérieux budgétaire, l'UFME se place en partenaire et porteur de solutions pour que chaque euro mobilisé produise un maximum d'effets.

Bruno CADUDAL

Bottel



Le secteur du bâtiment français est attendu sur des enjeux majeurs de société :

- Participer au respect des engagements pris par la France au niveau européen en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, alors qu'on estime aujourd'hui que le secteur est responsable à 48% de la consommation nationale d'énergie et 28% des émissions de gaz à effet de serre (GAS).
- **Répondre aux besoins des Français**, alors que 17 % des logements sont considérés comme des passoires énergétiques.
- Assurer sa pérennité, le secteur du bâtiment étant confronté à une crise sans précédent, alimentée par la réduction du pouvoir d'achat des ménages et l'instabilité politique, qui met en danger plus d'1,5 millions d'emplois sur nos territoires.

La rénovation énergétique constitue la réponse centrale à ces trois problématiques, 80% des logements de 2050 étant d'ores et déjà construits. L'instauration d'un climat de confiance est indispensable pour que les Français s'engagent massivement dans cette démarche.

La réponse proposée par le Gouvernement, il y a déjà plusieurs années avec la mise en place du crédit d'impôt à la rénovation énergétique (CITE) réformé au fil des années pour devenir **MaPrimeRénov'** dans la formule que nous connaissons aujourd'hui peine à être à la hauteur du défi. Malgré l'importance des crédits dédiés au financement de cette aide, les Français ne s'en saisissent pas car elle ne semble pas adaptée à leurs besoins, ce qui compromet le respect du calendrier fixé pour la rénovation des logements¹. Alors que <u>la stratégie bas carbone du Gouvernement</u> a fixé **un objectif de 370 000 logements à rénover au niveau BBC chaque année d'ici 2030, puis 700 000 au-delà,** ces rénovations thermiques ne touchent que 50 000 à 100 000 logements par an.

Face à ce constat, la réponse publique n'est pas budgétaire: sacrifier le budget consacré à la rénovation énergétique du fait de son inefficacité reviendrait à accentuer le retard pris, augmenter démesurément les crédits sans modifier le cadre existant ne créerait pas d'avantage d'effet d'entrainement. À ce titre, la stabilité des contours de la TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique est essentielle.

La politique de rénovation des logements doit être repensée pour être mieux adaptée à la réalité du parc existant et produire des résultats à la hauteur de son caractère prioritaire en matière d'amélioration du confort des logements pour les Français, de lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effets de serre dans les logements, de soutien au secteur du bâtiment dans une situation économique difficile.

La réponse est structurelle : perfectionner les dispositifs existants pour répondre aux besoins des Français, s'assurer que chaque euro investi produise les effets les plus puissants possibles et sauvegarder nos emplois. C'est avec cette ambition que l'UFME a travaillé sur trois propositions majeures et complémentaires pour former un tout cohérent dont la construction a été guidée par trois principes :

- La simplification, pour fluidifier et rassurer les Français souhaitant faire l'effort de la rénovation thermique;
- L'accompagnement, pour réduire le reste à charge des ménages ;
- L'anticipation, pour dès aujourd'hui préparer les résultats de demain.

L'UFME est convaincue qu'en maintenant les crédits alloués à la politique de soutien à la rénovation énergétique et en revoyant son fonctionnement pour répondre au mieux aux besoins des Français, ces mesures parviendront à relancer la dynamique de rénovation des logements tout en soutenant les entreprises du secteur.

¹ SNBC : 370 000 logements à rénover au niveau BBC chaque année d'ici 2030, puis 700 000 au-delà



Stabiliser l'assiette de travaux éligibles à la TVA à 5,5%

2

Réengager pleinement les Français par une stabilisation de MaPrimeRénov'

- Assouplir le Parcours Accompagné, pour devenir un « passeport de la rénovation énergétique »
- Ajuster le fonctionnement du parcours simple, pour répondre au mieux aux besoins des Français et homogénéiser les gestes éligibles pour plus de simplicité
- Simplifier les démarches administratives, pour achever de lever les freins à la rénovation
- Sanctuariser le budget alloué à MaPrimeRénov' après l'annulation de crédit et l'affirmer sur un fonctionnement sans conditions de ressources.

3

Inclure les dimensions d'adaptation au changement climatique et de santé dans les politiques de soutien à la rénovation énergétique des logements.



LES PROPOSITIONS UFME

STABILISER L'ASSIETTE DE TRAVAUX ELIGIBLES A LA TVA A 5,5%

Ce taux incitatif dont le double objectif est de massifier la dynamique de rénovation énergétique en couvrant davantage de gestes que ceux éligibles à MaPrimeRénov' et d'installer des produits performants, est trop souvent remis en question. Cela contribue à créer une incertitude auprès des ménages et des entreprises. Il s'agit d'un outil central d'incitation à l'amélioration de la performance énergétique et au recours à des entreprises compétentes qu'il est essentiel de maintenir en l'état.

En effet, sa remise en cause – partielle par l'intermédiaire d'une modification de son assiette ou totale par une suppression – serait par ailleurs contre-productive du point de vue des finances publiques. Il s'agirait d'un message particulièrement négatif envoyés aux ménages français, pour lesquels le coût est le premier facteur décourageant pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Cela contribuerait à réduire le nombre de rénovations, et donc de revenus de l'État, ou encouragerait un plus grand recours au travail dissimulé.



REENGAGER PLEINEMENT LES FRANÇAIS PAR UNE STABILISATION DE MAPRIMERENOV'

La réforme de MaPrimeRénov' en deux piliers, mise en place par le Gouvernement dans le projet de loi de finances, va incontestablement dans le **bon sens** en mettant l'accent sur les actions de rénovation globale et renforçant l'efficacité énergétique des travaux engagés.

Cependant, le <u>bilan</u> du 1^{er} semestre 2024 réalisé par l'Anah concernant MaPrimeRénov' révèle que cette évolution n'a – à ce stade – pas permis d'atteindre les objectifs fixés au niveau national en matière de rénovation énergétique :

- concernant les rénovations globales (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné), seulement 34 826 dossiers ont été déposés par des particuliers, et des travaux ont été engagés pour 20 463 de ces situations ;
- concernant les rénovations par gestes, seuls 66 551 dossiers ont été engagés ;
- le nombre de rénovations soutenues par l'ANAH sur la période a donc légèrement reculé par rapport à l'année précédente (-5908 rénovations).

Si une partie de ce ralentissement est due à une adaptation des ménages et des entreprises aux nouvelles modalités du dispositif, le Gouvernent a été amené à <u>réintroduire</u>, à partir du 15 mai et jusqu'au 31 décembre 2024, la possibilité de réaliser des **rénovations en mono-gestes**, en conséquence de quoi l'Anah a <u>noté</u> une « **dynamique accrue** » des dépôts de dossiers.

Partant de ce constat, l'UFME est convaincue de la nécessité de poursuivre la dynamique de perfectionnement de la formule réformée de MaPrimeRénov' avec pour objectif de répondre aux mieux aux besoins des Français.



Cette démarche pourrait reposer sur quatre actions simples :

→ 1. Assouplir le Parcours Accompagné, pour devenir un « passeport de la rénovation énergétique »

Chaque jour, les Français témoignent auprès de nos adhérents des **difficultés** qu'ils ressentent à **s'engager dans une démarche de rénovation globale**, énumérant de nombreuses difficultés : coût financier d'une telle rénovation malgré le soutien de la puissance publique, non-habitabilité du logement pendant les travaux, difficultés à coordonner l'ensemble des corps de métiers pour réduire la durée des travaux, etc. De ce fait, ils sont nombreux à faire le choix de renoncer à ce parcours.

Donner aux ménages la possibilité d'étaler les travaux dans le temps serait une solution simple et exempte de coût pour les finances publiques. Laisser la possibilité de réaliser par étape la rénovation globale de leur logement permettra de lever davantage les freins financiers liés à l'engagement dans une dynamique de rénovation et apporter plus de souplesse pour la concrétisation de ce projet.

Dans ce cadre, l'UFME propose de mettre en œuvre un « passeport de la rénovation énergétique » permettant aux ménages de réaliser sur une période- pouvant aller jusqu'à trois ans- l'ensemble des travaux préconisés par Mon Accompagnateur Rénov' en procédant de manière méthodique.

Les premiers travaux engagés devraient concerner le clos et couvert, dont le remplacement de fenêtres (et fenêtres de toit), en simple vitrage ou double vitrage de première génération, qui constituent des gestes d'appel à la rénovation énergétique. Il sera ensuite possible de procéder à des gestes de rénovation concernant les équipements intérieurs au logement.

Les Français faisant le choix de s'inscrire dans ce parcours de rénovation globale de long terme prendraient l'engagement de réaliser l'ensemble des travaux prescrits. L'assurance du respect de ces engagements pourrait être garanti par les modalités de versement des aides MaPrimeRénov' dont ils bénéficient, 80 % de l'enveloppe étant débloqués progressivement, à chaque étape de rénovation réalisée, les 20 % étant versés une fois l'ensemble des gestes réalisés.

Cette nouvelle formule du Parcours Accompagné pourrait être fléchée vers les **logements individuels ou copropriétés** entrant dans les **plus mauvaises catégories de classes énergétiques** (D, E, F, G), afin de leur permettre de gagner au moins deux classes énergétiques.

→ 2. Ajuster le fonctionnement du Parcours Simple, pour répondre au mieux aux besoins des Français et homogénéiser les gestes éligibles pour plus de simplicité

Un parcours simple, permettant une **rénovation en mono-geste**, doit cependant continuer d'exister aux côtés de la rénovation globale, car il continuera de répondre à la demande des Français vivant dans un **logement déjà considéré comme performant** (classes A à C) ou au sein d'une **copropriété** n'ayant pas engagé de rénovation globale. Le décret desserrant les conditions de prise en charge des mono-gestes à partir du 15 mai 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 est la preuve de cette nécessité.

Afin de renforcer davantage l'efficacité de ce parcours, il semble toutefois nécessaire d'ouvrir plus largement les rénovations éligibles à ce dispositif, tout en restant concentré sur des gestes simples, afin de permettre une montée en classe énergétique de l'ensemble des logements.

Il est ainsi nécessaire d'aligner la liste des gestes éligibles au Parcours Simple sur celle du Parcours Accompagné, qui est plus inclusive. À titre d'exemple, le changement de fenêtres à double vitrage de première génération est éligible au Parcours Accompagné mais ne l'est pas au Parcours Simple.

Il s'agit pourtant d'un geste essentiel car une grande partie des logements énergivores sont aujourd'hui équipés de ce type de vitrages (c'est notamment le cas des fenêtres de toit qui depuis les années 1960 ont toujours été équipées de double vitrage). Or, ces doubles vitrages de première génération ne sont aujourd'hui plus efficaces sur le plan énergétique compte-tenu de leur vétusté et de l'importance des progrès techniques réalisés sur les fenêtres actuelles².

² <u>L'étude du cabinet Pouget pour la FFB</u> réalisée en juillet 2017 montre que le remplacement de fenêtres en double vitrage de première génération permet une importante réduction des besoins de chauffage, pouvant aller jusqu'à 27%, et donc jusqu'à 60 kWh/m² par an en valeur absolue



Cette mesure permettrait d'améliorer globalement la performance énergétique de l'ensemble du parc de logements Français, non seulement des passoires thermiques, mais en outre de permettre à l'ensemble des Français de bénéficier des dispositifs de soutien mis en place par l'État.

→ 3. Simplifier les démarches administratives, pour achever de lever les freins à la rénovation

La complexité administrative se révèle être un frein important à l'engagement des Français dans une dynamique de rénovation énergétique en plus de représenter un coût important pour les entrepreneurs dont 30% consacrent déjà 8 heures par semaine aux tâches administratives³.

Les travaux engagés par le précédent gouvernement, dans le cadre du plan d'action simplification, doivent donc être poursuivis et intégrer la simplification administrative de MaPrimeRénov' afin de lever les derniers freins qui subsisteraient au recours à ce dispositif.

→ 4. Sanctuariser le budget alloué à MaPrimeRénov' après l'annulation de crédit et l'affirmer sur un fonctionnement sans conditions de ressources

Un perfectionnement du dispositif MaPrimeRénov' ne sera pas la seule proposition en mesure de produire pleinement ses effets et de permettre l'accélération de la trajectoire de rénovation énergétique si ce dispositif n'est pas doté d'une enveloppe budgétaire suffisante.

Dans le contexte actuel de rationalisation de la dépense publique, il est nécessaire de sanctuariser les fonds alloués à la rénovation énergétique, qui doit rester une politique publique prioritaire car essentielle pour atteindre les objectifs pris au niveau européen en matière de décarbonation⁴.



INCLURE LES DIMENSIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE SANTE DANS LES POLITIQUES DE SOUTIEN A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Bien qu'ils soient souvent considérés de manière distincte, le **confort d'été et le confort d'hiver** doivent être considérés comme **les deux faces d'une seule et même pièce** dans la mesure où les gestes d'isolation permettent de contribuer efficacement aux deux.

Cette capacité à améliorer le confort global des logements est un avantage essentiel et distinctif de ces gestes spécifiques d'isolation dans un contexte où des températures extrêmes seront ressenties de manière de plus en plus fréquente et la prévisibilité météorologique sera réduite du fait du changement climatique⁵.

À ce titre, le remplacement de fenêtres se révèle particulièrement efficace, dans la mesure où l'installation de fenêtres en double vitrage de nouvelle génération dotées de performances énergétiques élevées, équipées de technologies de filtration UV limitant la transmission de chaleur par la paroi vitrée tel que le double vitrage à contrôle solaire, permet un réel gain, une amélioration du confort d'été dans le logement.

³ Rapport du Sénat sur la simplification, 2023.

⁴ Fit for 55.

⁵ https://climate.ec.europa.eu/climate-change/consequences-climate-change fr



De plus, les gestes d'isolation permettent de lutter efficacement contre les phénomènes de bouilloire thermique tout en présentant l'avantage d'être complétement décarbonés alors même que l'accélération de l'équipement des Français en appareils de climatisation⁶ pourrait contribuer à aggraver le changement climatique, ces derniers étant responsables d'environ 5 % des émissions d'équivalent CO₂ du secteur bâtiment⁷.

Finalement, dans une approche plus globale des dépenses publiques, il est essentiel de relever que l'investissement dédié à la rénovation énergétique permet de réaliser, dans d'autres domaines, des économies, voire des gains, substantiels. En effet, le Baromètre français des bâtiments sains 2024⁸ indique que :

- 1 Français sur 4 vit dans un logement ne répondant pas aux exigences réglementaires en matière de ventilation;
- le mal logement engendre 1 milliard de dépenses de santé directes et 20 milliards d'euros de coûts indirects (absentéisme, congés maladie, pertes de productivité);
- la rénovation énergétique d'ampleur des logements pourrait entraîner plus de 750 millions d'économies pour le système de santé.

Ces nombreuses études démontrent que l'amélioration de la performance énergétique des logements est un aspect essentiel de leur salubrité ce qui impacte la santé de ses habitants. Les fonds dirigés vers le soutien de ces travaux contribuent ainsi à diminuer, en parallèle, les dépenses de santé de l'État mais permettent aussi de contribuer à une meilleure productivité des Français source de croissance économique, en particulier dans un contexte post-covid de massification de la pratique du télétravail.

Par ailleurs, une politique durable de soutien à la rénovation des logements permettrait :

- de recouvrer en seulement 2,2 ans les coûts nécessaires à la résolution de certains principaux problèmes de son parc de logement;
- d'économiser 40% de l'énergie finale pour le chauffage des bâtiments résidentiels ;
- de générer 316 000 emplois dans les secteurs du Bâtiment et du Génie Civil.

Les mesures proposées par l'UFME accompagneraient pleinement la réalisation des objectifs pris par la France dans le cade de la stratégie bas carbone par :

- la stabilisation de l'assiette de travaux éligibles à la TVA à 5,5%;
- le réengagement plein des Français par une stabilisation de MaPrimeRénov';
- l'inclusion des dimensions d'adaptation au changement climatique et de santé dans les politiques de soutien à la rénovation énergétique des logements.

⁶ D'après l'Ademe, en 2020, 25 % des ménages français s'étaient équipés en climatiseurs en 2020 – contre 14 % en 2016 – « La climatisation de confort dans les bâtiments résidentiels et tertiaires »

⁷ Ademe, « La climatisation de confort dans les bâtiments résidentiels et tertiaires »

⁸ Healty Buildings Barometer 2024 – Baromètre français des bâtiments sains – Buildings Performance Institute Europe



À PROPOS DE L'UFME

Créée en 2007, l'UFME (Union des Fabricants de Menuiseries) est l'organisation représentative réunissant les concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures. L'UFME représente 60 000 professionnels et 165 entreprises adhérentes, que ce soient des grands groupes ou des entreprises locales implantées sur leurs territoires, ainsi que 60% de la production de portes et fenêtres en France aujourd'hui. Près d'une fenêtre sur deux vendues en France est fabriquée par un adhérent de l'UFME, partout sur le territoire. Elle est donc l'organisation représentative de la filière au niveau national.

L'UFME est présidée par Bruno CADUDAL, également président d'Atlantem, branche menuiserie du groupe HERIGE, qui a pour mission de développer le réseau d'adhérents et de représenter la filière au sein de l'écosystème BTP.

Les entreprises de l'UFME sont des partenaires incontournables pour relever le défi de la transition énergétique.

Les chiffres clés du secteur

Le marché de la menuiserie d'extérieur représente aujourd'hui 43 568 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire français, dont plus de 30 % sont détentrices de la mention RGE. Partout en France, ces acteurs de la vie économique emploient 181 100 salariés dont les emplois sont non-délocalisables.

En 2023, 10 321 000 châssis (tous matériaux confondus) ont été vendus en France. Cela représente une baisse de 8 % par rapport à l'année 2021. Par ailleurs, d'après le ressenti de ses adhérant, l'UFME estime que, en l'état actuel des choses, le marché devrait connaître une décroissance d'environ 10 % sur l'année 2024 par rapport à l'année 2023.

Cette situation est particulièrement dommageable dans la mesure où la grande majorité des menuiseries installées en France sont **produites sur notre territoire**, 11,5 % des châssis étant importés.

De ce fait, une décroissance de ce marché conduira à une **mise en danger du tissu économique français** et une destruction d'emplois. Le nombre d'acteurs dans ce secteur a déjà connu une baisse de 3,4 % entre 2023 et 2021. Cette trajectoire, en retard sur la décroissance du marché, fait craindre un aggravement dans les prochaines années.

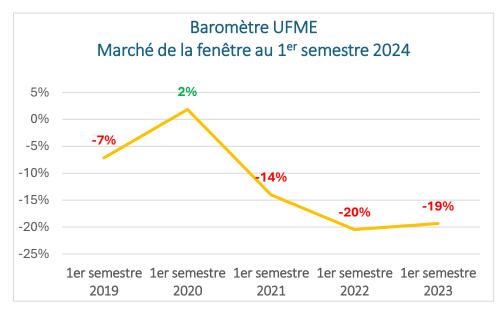
Pour relancer le secteur, l'accélération des opérations de rénovation énergétique est essentielle puisque 75 % des chantiers concerne de la rénovation, dont 68 % la rénovation résidentielle.

Ces propositions sont essentielles pour soutenir un secteur qui anticipe, en l'état actuel des choses, une baisse d'activité de plus de 10 % sur l'année 2024 par rapport à l'année 2023



Le Baromètre d'activité UFME

L'UFME met en place depuis 2019 un indicateur d'activité basé sur les volumes de production Fenêtres de ses adhérents. Ces volumes représentant plus d'un tiers du marché global.



Le marché de la fenêtre en France en 2023

Etude détaillée du marché de la fenêtre en France 2023+2024 – Prospection & Prospection pour le compte du SNFA, UFME et UMB FFB avec le soutien financier du Codifab.

Les volumes ci-après s'entendent en 000 d'unités de châssis.

| | Nombre de châssis | |
|---------------------|---------------------|------|
| Régions | fabriqués en | |
| | 2023 (en 000 | |
| DAYS DE LA 1 01DE | unités) | |
| PAYS-DE-LA-LOIRE | 2 012 | 22% |
| NOUVELLE-AQUITAINE | 1 054 | 12% |
| GRAND-EST | 1 043 | 12% |
| AUVERGNE-RHONE-A. | 944 | 11% |
| OCCITANIE | 761 | 8% |
| BRETAGNE | 715 | 8% |
| HAUTS-DE-FRANCE | 564 | 6% |
| NORMANDIE | 550 | 6% |
| BOURGOGNE-FRANC. | 382 | 4% |
| PACA | 371 | 4% |
| CENTRE-VAL DE LOIRE | 331 | 4% |
| ÎLE DE FRANCE | 235 | 3% |
| CORSE | 30 | 0,3% |

